

# DCE - Schéma de gouvernance de l’exécution du projet

Cette présentation éclaire l’entreprise sur la nature des relations avec les acteurs intervenant sur la phase d’exécution, en distinguant les interlocuteurs liés à l’aspect technique du projet **(signalés en vert)** et ceux liés à la gestion du marché **(signalés en orange)**. Il faut veiller à indiquer à l’entreprise les coordonnées de son interlocuteur unique pour le marché et réciproquement, penser à exiger que l’entreprise fournisse les coordonnées du chargé d’affaire qui sera le contact privilégié de l’administration. Il peut être utile de préciser dans le marché qu’en cas de changement d’interlocuteur au sein de l’entreprise, celle-ci s’engage à fournir un interlocuteur aux compétences équivalentes.

